Solidaires DOUANES

Commissions Administratives Paritaires
Décret constitutif du 20/11/2020
Note DG-RH1 du 22/01/2021

Vie syndicale | ***Communiqué***

Représentation du personnel :

C.A.P.L. = C-L-A-P

de fin, dès janvier 2021 !?

Dans une précédente publication[1], nous alertions sur un énième recul organisé par la loi de transformation de la Fonction Publique *(L.T.F.P., ou « loi Dussopt)*. Et plus précisément sur un décret (2020-1426) de déclinaison en matière de Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.).

SOLIDAIRES Douanes expliquait que le décret d'application permet :

a) des C.A.P. seulement par corps

C'est-à-dire à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) : inspecteurs / contrôleurs / agents de constatation.
Et non plus par grade (D.P.S.D. / D.S.D.1 / D.S.D.2 / I.P.1 / I.P.2 / I.R.1 / I.R.2 / I.R.3 / inspecteur / C.P. / C1 / C2 / A.C.P.1 / A.C.P.2 / A.C.).

b) Aucune garantie pour les C.A.P. directionnelles

À la D.G.D.D.I., cela signifie que le couperet concerne les C.A.P. locales (C.A.P.L.) et nationales (C.A.P.N., ex-C.A.P centrales – C.A.P.C.)…
… La seule garantie étant l'institution de C.A.P. au niveau ministériel.

Deux mois plus tard, l'analyse de SOLIDAIRES se confirme.

En cette fin janvier 2021, la DG supprime purement et simplement les C.A.P.L., dès 2021 !

Et le couperet est tombé via note administrative adressée aux seuls directeurs, en date du vendredi 22 janvier !

La représentation du personnel est écartée ET niée.

Cette note DG, la représentation du personnel l'a appris de façon incidente ! Sans aucune notification préalable ! Et sans que le lundi 25 janvier, lors du « groupe de travail » sur les lignes directrices de gestion (L.D.G.) promotions, les organisations syndicales siégeantes n'en soient informées !
SOLIDAIRES, dans sa déclaration de boycott dudit « GT » L.D.G., identifie bien ce mépris institutionnel envers le dialogue social et la défense des intérêts des personnels.

La DG annonce des évolutions + destructrices sur la cartographie des C.A.P. pour 2023.

C'est-à-dire au sortir des élections professionnelles 2022.

- des C.A.P. uniquement par catégorie (A, B et C).
- des C.A.P. soit au niveau local, soit au niveau national DGDDI, selon les arbitrages alors rendus.

En matière de destruction des C.A.P., la « haute » administration des Douanes et Droits indirects fait du zèle ! Elle se saisit de tout ce que permettent la L.T.F.P. et le décret d'application.

Pourtant une autre voie est possible : si la loi et le décret permettent des choses, celles-ci ne sont nullement obligatoires ! Le texte permet *également* à une administration qui le souhaite, de conserver des C.A.P. aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

Pour le maintien de C.A.P.L. et d'effectifs dans les services Fonction Ressources Humaines Locales (FRHL = services locaux de gestion du personnel)**, il n'y a pas 50 solutions : Faisons massivement des recours** (en évaluation, sur le télétravail) **pour saturer la DG !**

Paris, le jeudi 28 janvier 2021

1 Cf notre communiqué du 24/11/2020 *Nouvelles instances, moins de substance…* disponible ici : http://www.solidaires-douanes.org/LTFP

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50
http://solidaires-douanes.org/ SolidairesDouanes SolidR_DOUANES solidaires_douanes

Annexe : évolution des C.A.P. à la D.G.D.D.I.

<table>
<tr><th rowspan="2">Instance</th><th colspan="4">Thématiques examinées</th></tr>
<tr><th>Jusqu'en 2019 inclus</th><th>2020</th><th>2021</th><th>Après 2022</th></tr>
<tr><td>C.A.P.N.
(Commissions Administratives Paritaires Nationales, ex C.A.P. Centrales)</td><td>→ Discipline
→ Évaluation
→ Non titularisations & titularisations
→ Promotions
→ Mutations</td><td>→ Discipline
→ Évaluation
→ Non titularisations & titularisations
→ Promotions</td><td>→ Discipline
→ Évaluation
→ Non titularisations</td><td rowspan="2"><u>C.A.P.L. ou C.A.P.N.</u>
→ Discipline
→ Évaluation
→ Non titularisations</td></tr>
<tr><td>C.A.P.L.
(Commissions Administratives Paritaires Locales)</td><td>→ Évaluation
→ Non titularisations & titularisations
→ Promotions
→ Mutations</td><td>→ Évaluation
→ Non titularisations & titularisations
→ Promotions</td><td>néant
(C.A.P.L. supprimées!)</td></tr>
</table>

Lexique

Sigle	Signification
A.C.	Agent(s) de constatation
A.C.P.1	Agent(s) de constatation principal (principaux) de 1ère classe
A.C.P.2	Agent(s) de constatation principal (principaux) de 2ème classe
C.A.P.L.	Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) Locale(s)
C.A.P.N.	Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) Nationale(s), ex C.A.P. Centrales (C.A.P.C.)
C1	Contrôleur(s) 1ère classe
C2	Contrôleur(s) 2ème classe
C.P.	Contrôleur(s) principal (principaux)
D.G.D.D.I.	Direction générale des Douanes et Droits indirects
D.P.S.D.	Directeur(s) principal (principaux) des services douaniers
D.S.D.1	Directeur(s) des services douaniers de 1ère classe
D.S.D.2	Directeur(s) des services douaniers de 2ème classe
I.P.1	Inspecteur(s) principal (principaux) de 1ère classe
I.P.2	Inspecteur(s) principal (principaux) de 2ème classe
I.R.1	Inspecteur(s) régional (régionaux) de 1ère classe
I.R.2	Inspecteur(s) régional (régionaux) de 2ème classe
I.R.3	Inspecteur(s) régional (régionaux) de 3ème classe

Paris, le mercredi 27 janvier 2021

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50
http://solidaires-douanes.org/ SolidairesDouanes SolidR_DOUANES solidaires_douanes